



52 Elizabeth II
A.D. 2003
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 79

Tuesday, September 30, 2003

Le mardi 30 septembre 2003

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Buchanan
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 Christensen
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Doody
 Downe
 Eyton
 Finnerty
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Grafstein
 Graham
 Gustafson

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kolber
 Kroft
 Lapointe
 Lavigne
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Milne
 Moore
 Morin
 Murray
 Nolin
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Poy
 Prud'homme
 Ringuette
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Smith
 Sparrow
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Wiebe

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Buchanan
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 Christensen
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 *Di Nino
 Doody
 Downe
 Eyton
 Finnerty
 *Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Grafstein
 Graham

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gustafson
 Harb
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 *Kirby
 Kolber
 Kroft
 Lapointe
 Lavigne
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Milne
 Moore
 Morin
 Murray
 Nolin
 *Oliver
 *Pearson
 *Pépin
 *Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Poy
 Prud'homme
 Ringuette
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Smith
 Sparrow
 *Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Wiebe

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons on the Office of the Privacy Commissioner of Canada pursuant to the *Auditor General Act*, R.S.C. 1985, c. A-17, sbs. 8(2).—Sessional Paper No. 2/37-667.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator LeBreton, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Twelfth Report (*budget—study on public health*).

(*The Report is printed as Appendix "A" at pages 1095-1100.*)

The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny, Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, presented its Fifteenth Report (*budget—release of additional funds (study on the need for a National Security Policy)*).

(*The Report is printed as Appendix "B" at page 1101.*)

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

FIRST READING OF COMMONS PUBLIC BILLS

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-212, An Act respecting user fees, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la Vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes sur le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. 1985, ch. A-17, par. 8(2).—Document parlementaire n° 2/37-667.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur LeBreton, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le douzième rapport de ce Comité (*budget—étude sur la santé publique*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 1095 à 1100.*)

L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, présente le quinzième rapport de ce Comité (*budget—déblocage de fonds additionnels (étude sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité)*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « B » à la page 1101.*)

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DEFERRED VOTE

At 3:30 p.m., pursuant to the Order adopted September 25, 2003, the Senate proceeded to the taking of the deferred standing vote on the motion in amendment of the Honourable Senator Murray, P.C., to the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Harb, for the third reading of Bill C-25, An Act to modernize employment and labour relations in the public service and to amend the Financial Administration Act and the Canadian Centre for Management Development Act and to make consequential amendments to other Acts.

The question was put on the motion in amendment of the Honourable Senator Murray, P.C., seconded by the Honourable Senator Oliver, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 12,

(a) on page 145, by replacing line 20, with the following:

“(5) The Governor in Council shall designate, after approval by resolution of the Senate and House of Commons,”; and

(b) on page 151, by replacing lines 20 to 31, with the following:

“**110.** (1) The Chairperson shall, as soon as possible after the end of each fiscal year, submit an annual report to Parliament on the activities of the Tribunal during that fiscal year.

(2) The Chairperson may, at any time, make a special report to Parliament referring to and commenting on any matter within the scope of the powers and functions of the Tribunal where, in the opinion of the Chairperson, the matter is of such urgency or importance that a report on it should not be deferred until the time provided for transmission of the next annual report of the Tribunal.”; and

(c) on page 168, by replacing line 11, with the following:

“(4) The Governor in Council shall designate, after approval by resolution of the Senate and House of Commons,”.

The motion in amendment was negated on the following vote:

VOTE DIFFÉRÉ

À 15 h 30, conformément à l'ordre adopté le 25 septembre 2003, le Sénat procède au vote par appel nominal différé sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Murray, C.P., à la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Harb, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

La question est mise aux voix sur la motion d'amendement l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Oliver, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié, à l'article 12 :

a) à la page 145, par substitution, à la ligne 20, de ce qui suit :

« (5) Le gouverneur en conseil désigne, après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, »;

b) à la page 151, par substitution, aux lignes 20 à 29, de ce qui suit :

« **110.** (1) Dans les meilleurs délais suivant la fin de l'exercice, le président soumet au Parlement un rapport des activités du Tribunal pour l'exercice.

(2) Le président peut, à toute époque de l'année, présenter au Parlement un rapport spécial sur toute question relevant de ses attributions et dont l'urgence ou l'importance sont telles, selon lui, qu'il serait contre-indiqué d'en différer le compte rendu jusqu'à l'époque du rapport annuel suivant. »;

c) à la page 168, par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« (4) Le gouverneur en conseil désigne, après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk
Angus
Atkins
Beaudoin
Carney

Comeau
Doody
Gustafson
Kelleher
Keon

Kinsella
Lawson
LeBreton
Lynch-Staunton
Meighen

Murray
Nolin
Prud'homme
Roche
St. Germain

Stratton
Tkachuk—22

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Austin	Cook	Grafstein	Lavigne	Poy
Bacon	Corbin	Graham	Léger	Ringuette
Banks	Cordy	Harb	Losier-Cool	Robichaud
Biron	Day	Huble	Mahovlich	Rompkey
Callbeck	De Bané	Jaffer	Massicotte	Smith
Carstairs	Finnerty	Joyal	Milne	Trenholme Counsell
Chalifoux	Furey	Kenny	Moore	Watt
Chaput	Gauthier	Kroft	Morin	Wiebe—44
Christensen	Gill	Lapointe	Poulin	

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Plamondon—1

MESSAGE FROM THE HOUSE OF COMMONS

A Message was brought from the House of Commons in the following words:

MONDAY, September 29, 2003

ORDERED.—That a message be sent to the Senate to acquaint their Honours that, with respect to Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), this House continues to disagree with the Senate's insistence on amendment numbered 2 and disagrees with the Senate's amendments numbered 3 and 4. This House notes that there is agreement in both Houses on the need for cruelty to animals legislation to continue to recognize reasonable and generally accepted practices involving animals. After careful consideration, this House remains convinced that the Bill should be passed in the form it approved on June 6, 2003.

(1) This House does not agree with the amendment numbered 2 (replace "kills without lawful excuse" with "causes unnecessary death"), on which the Senate is insisting. This House is of the view that the defence of "without lawful excuse" has been interpreted by the case law as a flexible, broad defence that is commonly employed in the Criminal Code of Canada. It has been the subject of interpretation by Courts for many years, and is now well understood and fairly and consistently applied by courts in criminal trials. This defence has a longstanding presence in the Criminal Code, including being available since 1953 for the offence of killing animals that are kept for a lawful purpose. The House is convinced that the defence of "lawful excuse" offers clear and sufficient protection for lawful purposes for killing animals. There are no authorities that suggest that this defence is unclear or does not cover the range of situations to which it is meant to apply. For all of these reasons, this House remains convinced that maintaining the defence of "lawful excuse" in relation to offences for killing animals continues to be the best and most appropriate manner of safeguarding the legality of purposes for which animals are commonly killed.

MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message dont voici le texte :

Le LUNDI 29 septembre 2003

Il est ordonné.—Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer les honorables sénateurs que, en ce qui concerne le projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), la Chambre des communes maintient son refus de donner suite à ce que le Sénat demande avec insistance, soit approuver l'amendement numéro 2, et qu'elle n'est pas d'accord avec les amendements numéros 3 et 4. La Chambre des communes prend note que les deux Chambres conviennent que les dispositions de la loi sur la cruauté envers les animaux doivent continuer de reconnaître les pratiques raisonnables et généralement acceptées relatives au traitement des animaux. Après avoir sérieusement étudié la question, la Chambre des communes demeure convaincue que le projet de loi doit être adopté tel qu'elle l'a adopté le 6 juin 2003.

(1) Elle n'est pas d'accord avec l'amendement numéro 2 (remplacer l'infraction « tue un animal sans excuse légitime » par l'infraction « cause la mort d'un animal sans nécessité »), sur lequel insiste le Sénat. Elle estime que le moyen de défense « sans excuse légitime » a été interprété dans la jurisprudence comme étant un moyen souple et général communément employé dans le Code criminel du Canada. Ce moyen de défense est interprété par les tribunaux depuis des années, et il est maintenant bien compris et appliqué de façon équitable et uniforme dans des procès criminels. Il figure dans le Code criminel depuis plusieurs années, voire depuis 1953 pour se défendre contre l'accusation d'avoir tué des animaux utilisés à des fins légitimes. La Chambre des communes est convaincue que le moyen de défense de « l'excuse légitime » offre une protection claire et suffisante pour justifier le fait de tuer des animaux à des fins légitimes. Rien dans la jurisprudence ne laisse croire que ce moyen de défense est flou ou qu'il n'englobe pas une variété de situations auxquelles il est sensé s'appliquer. Pour toutes ces raisons, la Chambre des communes demeure convaincue que le maintien du moyen de défense de « l'excuse légitime » pour tuer des animaux continue d'être le meilleur moyen de protéger la légalité des fins pour lesquelles les animaux sont normalement tués.

The House disagrees with the Senate that the proposed amendment would provide better protection for legitimate activities. The House is of the view that the amendment would not bring any added clarity, and would give rise to confusion. The term “unnecessary” has been judicially interpreted to comprise two main components: (a) a lawful purpose for interacting with an animal, and (b) a requirement to use reasonable and proportionate means of accomplishing the objective (i.e. choice of means that do not cause avoidable pain). Only the first part of the legal test for “unnecessary” is relevant to offences of killing, namely whether there is a lawful purpose. It has been the law for many decades that persons who kill an animal without a lawful excuse are guilty of an offence. It has also been the law since 1953 that if they kill the animal with a lawful excuse, but in the course of doing so cause unnecessary pain, they are guilty of a second, separate offence. To collapse the elements of these two different offences into one will invite a re-interpretation of the well-developed test of “unnecessary” and will add confusion, rather than clarity, to the law.

(2) This House does not agree with the modified version of amendment numbered 3 (creating a defence for traditional aboriginal practices), on which the Senate is insisting. This House appreciates the recent clarification of an ambiguous component of the amendment, and agrees with the Senate that traditional aboriginal practices that cause “no more pain than is reasonably necessary” should be lawful. However, this House does not agree that the proposed amendment is necessary. Aboriginal practices that do not cause unnecessary pain are not currently offences and will not become offences under the Bill. This House believes that the Bill, as worded, already achieves the objective sought by the Senate.

This House remains convinced that creating a defence for this purpose is not legally necessary and may create unintended mischief. Any act that has a legitimate purpose and does not cause unnecessary pain does not fall within the definition of the crime, and cannot be the subject of an offence. A defence only applies where the conduct actually falls within the definition of the crime and is excused for other reasons. It is illogical and confusing to create a defence for actions that do not constitute a crime. More specifically, as causing unnecessary pain is not a crime, it is not meaningful to create a defence for Aboriginal persons who cause no more pain than is reasonably necessary. In addition, there is no need to mention aboriginal practices specifically; the law is already flexible enough to consider all fact situations and contexts.

The House remains convinced that the wording and effect of the amendment are ambiguous and unclear. For example, there is no clarity as to what “traditional practices” are in the criminal law context and whether there is sufficient clarity to guide the police in their law enforcement duties. In the absence of a demonstrated need for clarification in the law, this amendment could also create mischief by generating a different test for liability for Aboriginal persons. This House does not believe that the law would be improved by creating a defence that is legally unnecessary and has the potential to confuse, rather than clarify, the interpretation of the offences.

La Chambre des communes n'est pas d'accord avec le Sénat lorsque celui-ci affirme que l'amendement qu'il propose protégerait mieux les activités légitimes. Elle estime que l'amendement n'ajouterait rien au libellé et donnerait lieu à une certaine confusion. Le terme « sans nécessité », tel qu'il a été interprété par les tribunaux, renferme deux composantes principales : a) une fin légitime d'interagir avec un animal, et b) l'obligation d'employer des moyens raisonnables et proportionnés pour atteindre l'objectif (soit, le choix des moyens qui ne causent pas une souffrance évitable). Seule la première partie du critère juridique « sans nécessité » est pertinente pour des infractions causant la mort, à savoir s'il existe une fin légitime. La loi prévoit depuis des décennies que la personne qui tue un animal sans excuse légitime commet une infraction. Elle prévoit également depuis 1953 que si elle tue un animal sans excuse légitime et qu'en tuant l'animal elle inflige des souffrances sans nécessité, elle est coupable d'une nouvelle infraction distincte. Fusionner ces deux infractions pour n'en former qu'une seule risquerait d'entraîner une nouvelle interprétation du critère « sans nécessité », qui est très bien connu, et de la confusion au lieu d'éclaircir la loi.

(2) La Chambre des communes n'est pas d'accord avec la version modifiée de l'amendement numéro 3 (ajouter un moyen de défense concernant les pratiques traditionnelles des Autochtones) sur laquelle insiste le Sénat. Elle est consciente des précisions récentes apportées à l'élément ambigu de l'amendement, et elle convient avec le Sénat que les pratiques traditionnelles des Autochtones qui « n'infligent pas plus de douleur que ce qui est nécessaire » devraient être légales. Cet amendement n'est toutefois pas nécessaire, à son avis. Les pratiques des Autochtones qui n'infligent pas de douleur sans nécessité ne sont pas considérées comme des infractions à l'heure actuelle et elles ne le deviendront pas aux termes du projet de loi. La Chambre des communes croit que le projet de loi, tel qu'il est libellé, atteint déjà l'objectif visé par le Sénat.

Elle demeure convaincue que créer un moyen de défense à cette fin n'est pas nécessaire et risque de créer un méfait imprévu. Toute action ayant une fin légitime et n'infligeant pas de souffrance sans nécessité ne relève pas de la définition du crime et ne peut être considérée comme une infraction. Un moyen de défense ne s'applique que lorsque le comportement relève de la définition du crime et qu'il est excusé pour d'autres motifs. Il est illogique et trompeur de créer un moyen de défense pour des actions qui ne constituent pas un crime. Plus précisément, étant donné que causer des souffrances sans nécessité n'est pas un crime, il ne sert à rien de créer un moyen de défense pour un Autochtone qui n'inflige pas plus de douleur que ce qui est nécessaire. En outre, nul besoin de mentionner particulièrement les pratiques autochtones; la loi est déjà assez souple pour tenir compte de tous les faits et du contexte d'une situation.

La Chambre de communes demeure convaincue que le libellé et la conséquence de l'amendement sont ambigus. Par exemple, il n'est pas clair quelles « pratiques traditionnelles » sont du ressort du droit criminel et si elles sont suffisamment définies pour aider les policiers à appliquer les lois. Comme la nécessité d'éclaircir la loi n'a pas été démontrée, cet amendement pourrait également créer un méfait en établissant un critère différent en vue de déterminer la responsabilité des Autochtones. La Chambre des communes ne croit pas que la loi serait améliorée en créant un moyen de défense qui n'est pas légalement nécessaire et qui risque d'embrouiller l'interprétation des infractions au lieu de l'éclaircir.

(3) This House does not agree with the amended version of amendment numbered 4 (the defences in subsection 429(2)). The defences of legal justification, excuse and colour of right set out in subsection 429(2) of the Criminal Code are applicable to a multitude of different kinds of offences including offences of animal cruelty. The defences apply differently depending on the elements of the offence under consideration. The phrase “to the extent that they are relevant” is included to indicate to the courts that the Bill is not intended to change the defences that are currently relevant to animal cruelty offences, or the way that they apply. It makes clear that the intention is to maintain the current availability and interpretation of defences, and not to alter it. This phrase sends a clear message to the courts that in any and all cases where the defences are currently relevant, they continue to be. Whether a particular defence is relevant will depend on the specific circumstance of each case. The phrase guarantees an accused access to these defences when they are relevant; it does not in any way limit access to defences that are relevant on the facts of the case. For these reasons, the House does not agree with the amended amendment proposed by the Senate.

ATTEST:

Le Greffier de la Chambre des communes,

William C. Corbett

The Clerk of the House of Commons

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Message be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Harb, for the third reading of Bill C-25, An Act to modernize employment and labour relations in the public service and to amend the Financial Administration Act and the Canadian Centre for Management Development Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Beaudoin moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 12, on page 126, by replacing lines 8 to 12 with the following:

“30. (1) Appointments by the Commission to or from within the public service shall be free from political influence and shall be made on the basis of merit by competition or by such other process of personnel selection designed to establish the relative merit of candidates as the Commission considers is in the best interests of the public service.

(3) La Chambre des communes n'est pas d'accord avec la version modifiée de l'amendement numéro 4 (le moyen de défense au paragraphe 429(2)). La formulation « une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit » que l'on retrouve au paragraphe 429(2) du Code criminel s'applique à une foule d'infractions, y compris les infractions relatives à la cruauté envers les animaux. Les moyens de défense s'appliquent différemment suivant les éléments de l'infraction à l'étude. L'expression « dans la mesure où ils sont pertinents » indique aux tribunaux que le projet de loi ne vise pas à modifier les moyens de défense que peuvent invoquer les auteurs d'actes de cruauté envers les animaux, ou la façon dont ils s'appliquent. Elle précise que l'intention consiste à maintenir la disponibilité et l'interprétation des moyens de défense et non à les changer. Elle envoie le message clair aux tribunaux que dans tous les cas où les moyens de défense sont pertinents actuellement, ils continuent de l'être. À savoir si un moyen de défense particulier est pertinent dépendra du contexte particulier de chaque cas. L'expression garantit qu'un accusé a accès à ces moyens de défense lorsqu'ils sont pertinents; elle ne limite d'aucune façon l'accès à des moyens de défense qui sont pertinents aux faits du cas. Pour ces motifs, la Chambre des communes ne souscrit pas à l'amendement modifié proposé par le Sénat.

ATTESTÉ :

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le message soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Harb, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Beaudoin propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 12, à la page 126, par substitution, aux lignes 9 à 13, de ce qui suit :

« 30. (1) Les nominations — internes ou externes — à la fonction publique par la Commission sont indépendantes de toute influence politique, sont fondées sur le mérite et sont faites par concours ou par tout autre mode de sélection du personnel permettant d'établir le mérite relatif des candidats qui, de l'avis de celle-ci, sert les intérêts de la fonction publique.

(1.1) Despite subsection (1), an appointment may be made on the basis of individual merit in the circumstances prescribed by the regulations of the Commission.

(2) An appointment is made on the basis of individual”.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Gill, for the second reading of Bill S-20, An Act to amend the Copyright Act.

After debate,

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 6 and 7 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Oliver, seconded by the Honourable Senator Stratton, for the second reading of Bill S-16, An Act to amend the Constitution Act, 1867 and the Parliament of Canada Act (Speakership of the Senate).

After debate,

The Honourable Senator Beaudoin moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

(1.1) Malgré le paragraphe (1), une nomination peut être fondée sur le mérite individuel dans les circonstances prévues par règlement de la Commission.

(2) Une nomination est fondée sur le mérite individuel ».

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Gill, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-20, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

Après débat,

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 6 et 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Oliver, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-16, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat).

Après débat,

L'honorable sénateur Beaudoin propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

COMMONS PUBLIC BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Mahovlich, for the second reading of Bill C-250, An Act to amend the Criminal Code (hate propaganda).

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Kinsella, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Sixteenth Report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*salary increase for senior management employees*) presented in the Senate on September 25, 2003.

The Honourable Senator Bacon moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that the Report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Sixth Report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans (*budget—study on Nunavut and Nunavik quotas and benefits*) presented in the Senate on September 25, 2003.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Fifth Report of the Standing Senate Committee on Human Rights (*budget—study to hear witnesses with specific human rights concerns*) presented in the Senate on September 25, 2003.

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Trenholme Counsell, that the Report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Thirteenth Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (*budget—release of additional funds (study on Bankruptcy and Insolvency)*) presented in the Senate on September 25, 2003.

The Honourable Senator Kroft moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-250, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinsella, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Étude du seizième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*majoration de salaire des employés de la haute direction*), présenté au Sénat le 25 septembre 2003.

L'honorable sénateur Bacon propose, appuyée par l'honorable sénateur Callbeck, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du sixième rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (*budget—étude concernant les quotas et bénéfiques au Nunavut et Nunavik*), présenté au Sénat le 25 septembre 2003.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (*budget—étude sur des témoignages pour la défense d'intérêts spécifiques concernant les droits de la personne*), présenté au Sénat le 25 septembre 2003.

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Trenholme Counsell, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du treizième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (*budget—déblocage de fonds additionnels—étude sur la faillite et l'insolvabilité*), présenté au Sénat le 25 septembre 2003.

L'honorable sénateur Kroft propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 6 to 16 were called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 15 (inquiry), 147, 92 (motions), 23 (inquiry), 146 (motion), 26, 22 (inquiries), 66, 104, 86 (motions), 9 (inquiry), 130 (motion) and 2 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Gauthier calling the attention of the Senate to the important role of culture in Canada and the image that we project abroad.

After debate,

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Cook, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 16 (inquiry), 115 (motion), 6 and 11 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Order No. 21 (inquiry) was called and pursuant to Rule 27(3) was dropped from the Order Paper.

INQUIRIES

The Honourable Senator Callbeck called the attention of the Senate to the crisis of increasing labour shortages in the skilled trades.

After debate,

The Honourable Senator Hubley moved, seconded by the Honourable Senator Prud'homme, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Reports of the Department of Justice for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-656.

Reports of the Canadian Human Rights Commission for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-657.

Report of the Administrator of the Ship-source Oil Pollution Fund for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Marine Liability Act*, S.C. 2001, c. 6, sbs. 100(2).—Sessional Paper No. 2/37-658.

Les articles n^{os} 6 à 16 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 15 (interpellation), 147, 92 (motions), 23 (interpellation), 146 (motion), 26, 22 (interpellations), 66, 104, 86 (motions), 9 (interpellation), 130 (motion) et 2 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Gauthier, attirant l'attention du Sénat sur le rôle important de la culture au Canada et de l'image que nous projetons à l'étranger.

Après débat,

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 16 (interpellation), 115 (motion), 6 et 11 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'article n^o 21 (interpellation) est appelé et conformément au paragraphe 27(3) du Règlement est rayé du Feuilleton.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Callbeck attire l'attention du Sénat sur le problème de la pénurie de main-d'œuvre qui s'aggrave dans les métiers techniques et spécialisés.

Après débat,

L'honorable sénateur Hubley propose, appuyée par l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/37-656.

Rapports de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/37-657.

Rapport de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6, par. 100(2).—Document parlementaire n^o 2/37-658.

Reports of the Economic Development Agency of Canada for the Regions of Québec for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-659.

Copy of Order in Council P.C. 2003-1228, dated August 13, 2003, concerning the Agreement on Social Security between the Government of Canada and the Government of the Italian Republic, pursuant to the *Old Age Security Act*, R.S.C. 1985, c. O-9, sbs. 42(1).—Sessional Paper No. 2/37-660.

Reports of the Department of Agriculture and Agri-Food for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-661.

Report of the Hazardous Materials Information Review Commission for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Hazardous Materials Information Review Act*, S.C. 1987, c. 30, sbs. 45(2).—Sessional Paper No. 2/37-662.

Reports of the Atlantic Canada Opportunities Agency for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-663.

Reports of Communication Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-664.

Reports of the Department of Western Economic Diversification for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-665.

Report of Export Development Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-666.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:03 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Rapports de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-659.

Copie du décret C.P. 2003-1228 en date du 13 août 2003, concernant l'Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République italienne, conformément à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. O-9, par. 42(1).—Document parlementaire n° 2/37-660.

Rapports du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-661.

Rapport du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, L.C. 1987, ch. 30, par. 45(2).—Document parlementaire n° 2/37-662.

Rapports de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-663.

Rapports de Communication Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-664.

Rapports du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-665.

Rapport d'Exportation et développement Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-666.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 3 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The name of the Honourable Senator Johnson substituted for that of the Honourable Senator Forrestall (*September 26*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The names of the Honourable Senators Johnson and Eyton substituted for those of the Honourable Senators Cochrane and Comeau (*September 26*).

Standing Senate Committee on National Finance

The names of the Honourable Senators Comeau and Banks substituted for those of the Honourable Senators Kinsella and Ferretti Barth (*September 29*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The names of the Honourable Senators Cordy and Cook substituted for those of the Honourable Senators Chaput and Cordy (*September 29*).

Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations

The name of the Honourable Senator Harb added to the membership (*September 29*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (*September 30*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

Le nom de l'honorable sénateur Johnson substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall (*26 septembre*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Le nom de l'honorable sénateur Johnson et Eyton substitué à celui de l'honorable sénateur Cochrane et Comeau (*26 septembre*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Les noms des honorables sénateurs Comeau et Banks substitués à ceux des honorables sénateurs Kinsella et Ferretti Barth (*29 septembre*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Les noms des honorables sénateurs Cordy et Cook substitués à ceux des honorables sénateurs Chaput et Cordy (*29 septembre*).

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

Le nom de l'honorable sénateur Harb ajouté à la liste des membres (*29 septembre*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (*30 septembre*).

APPENDIX "A"
(see p. 1085)

TUESDAY, September 30, 2003

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on June 19, 2003, to examine and report on the infrastructure and governance of the public health care system in Canada, as well as on Canada's ability to respond to public health emergencies arising from outbreaks of infectious disease, respectfully requests that it be empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of its study.

Pursuant to section 2:07 of the *Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

La vice-présidente,

MARJORY LEBRETON

Deputy Chair

ANNEXE « A »
(voir p. 1085)

Le MARDI 30 septembre 2003

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le 19 juin 2003 à examiner pour en faire rapport sur l'infrastructure et la gouvernance du système de santé publique du Canada, ainsi que sur la capacité du Canada de réagir aux urgences sanitaires découlant d'épidémies infectieuses, demande respectueusement qu'il soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son étude.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2004

Extract from the *Journals of the Senate* of June 19, 2003:

The Honourable Senator Kirby moved, seconded by the Honourable Senator Pépin:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the infrastructure and governance of the public health system in Canada, as well as on Canada's ability to respond to public health emergencies arising from outbreaks of infectious disease. In particular, the Committee shall be authorized to examine and report on: the state and governance of the public health infrastructure in Canada;

- the roles and responsibilities of, and the coordination among, the various levels of government responsible for public health;
- the monitoring, surveillance and scientific testing capacity of existing agencies;
- the globalization of public health;
- the adequacy of funding and resources for public health infrastructure in Canada;
- the performance of public health infrastructure in selected countries;
- the feasibility of establishing a national public health legislation or agency as a means for better coordination and integration and improved emergency responsiveness;
- the Naylor Advisory Group Report and recommendations.

That the Committee submit its report no later than March 31, 2004.

The motion, as amended, was adopted.

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 8,500
Other Expenditures	\$ <u>500</u>
TOTAL	\$ 9,000

The foregoing budget was approved by the Committee on.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

Honourable Senator Michael Kirby
Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Date

Honourable Senator Lise Bacon
Chair, Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

STANDING COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY
EXPLANATION OF COST ELEMENTS

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

Research Consultant	\$ 6,000	
Working Meals		
Working lunches and dinners	\$ <u>2,500</u>	
Subtotal		\$ 8,500

ALL OTHER EXPENDITURES

Miscellaneous	\$ <u>500</u>	
Subtotal		\$ <u>500</u>

TOTAL **\$ 9,000**

The Senate Administration has reviewed this budget application.

Heather Lank
Director of Committees and Private Legislation

Date

Hélène Lavoie
Director of Finance

Date

**LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004**

Extrait des *Journaux du Sénat* du 19 juin 2003 :

L'honorable sénateur Cook, au nom de l'honorable sénateur Kirby, propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'infrastructure et la gouvernance du système de santé publique du Canada, ainsi que sur la capacité du Canada de réagir aux urgences sanitaires découlant d'épidémies infectieuses. Le Comité sera notamment autorisé à étudier :

- l'état de l'infrastructure sanitaire au Canada et sa gouvernance;
- les attributions des paliers de gouvernement responsables de la santé publique et leur coordination;
- la capacité de contrôle, de surveillance et de tests scientifiques des organismes existants;
- la mondialisation de la santé publique;
- le niveau de financement et de ressources affectés aux infrastructures sanitaires au Canada;
- la performance des infrastructures sanitaires de certains pays;
- la pertinence d'une loi ou d'une agence nationale chargée d'accélérer, de mieux coordonner et de mieux intégrer la réaction aux urgences;
- le rapport du Groupe consultatif Naylor et ses recommandations.

Que le Comité dépose son rapport au plus tard le 31 mars 2004.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

SOMMAIRE

Services professionnels et autres	8 500 \$
Autres dépenses	<u>500 \$</u>
TOTAL	9 000 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 17 septembre 2003.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

L'honorable sénateur Michael Kirby
Président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Date

L'honorable sénateur Lise Bacon
Présidente, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE****EXPLICATIONS DES POSTES DE DÉPENSES****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

Agent de recherche	6 000 \$	
Repas de travail		
Déjeuners et soupers de travail	<u>2 500 \$</u>	
Sous total		8 500 \$

AUTRES DÉPENSES

Divers	<u>500 \$</u>	
Sous total		<u>500 \$</u>

TOTAL **9 000 \$**

L'administration du Sénat a examiné le budget

Heather Lank
Directrice des Comités et de la Législation privée

Date

Hélène Lavoie
Directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

THURSDAY, September 25, 2003

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2004 for the purpose of its Special Study on Public Health, as authorized by the Senate on Thursday, June 19, 2003. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$	8,500
Transport and Communications	\$	0
Other Expenditures	\$	<u>500</u>
Total	\$	9,000

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le JEUDI 25 septembre 2003

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget présenté par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 aux fins de leur Étude spéciale sur la santé publique, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 19 juin 2003. Le budget approuvé se lit comme suit :

Services professionnels et autre	8 500 \$
Transports et des communications	0 \$
Autres dépenses	<u>500 \$</u>
Total	9 000 \$

Respectueusement soumis,

La présidente,

LISE BACON

Chair

APPENDIX "B"
(see p. 1085)

TUESDAY, September 30, 2003

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee was authorized by the Senate on Wednesday, October 30, 2002, to examine and report on the need for national security policy for Canada.

Pursuant to Section 2:07 of the Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees, the budget application submitted was printed in the Journals of the Senate of April 29 2003. On Thursday, September 25, 2003, the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration approved the release of a further \$ 40 000 to the Committee. The report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration recommending the release of additional funds is appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

COLIN KENNY

Chair

ANNEXE « B »
(voir p. 1085)

Le MARDI 30 septembre 2003

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité a été autorisé par le Sénat le mercredi, 30 octobre 2002 à étudier, afin d'en faire rapport, la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada.

Conformément à l'article 2:07 des Directives régissant le financement des Comités du Sénat, la demande de budget a été publiée dans les Journaux du Sénat du 29 avril 2003. Le jeudi 25 septembre 2003, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a approuvé qu'un montant supplémentaire de 40 000 \$ soit octroyé au Comité. Le rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration recommandant l'octroi de ces fonds supplémentaires est joint à ce rapport.

Respectueusement soumis,

APPENDIX (B) TO THE REPORT

THURSDAY, September 25, 2003

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2004 for the purpose of its Special Study on the need for a National Security Policy, as authorized by the Senate on Wednesday, October 30, 2002. The approved budget (supplementary release) is as follows:

Professional and Other Services	\$ 40,000
Transport and Communications	\$ 0
Other Expenditures	\$ 0
Total	\$ 40,000

Respectfully submitted,

La présidente,

LISE BACON

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le JEUDI 25 septembre 2003

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 aux fins de leur Étude spéciale sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 30 octobre 2002. Le budget approuvé (fonds supplémentaires) se lit comme suit:

Services professionnels et autres	40 000 \$
Transports et communications	0 \$
Autres dépenses	0 \$
Total	40 000 \$

Respectueusement soumis,



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5